



LES ARCS DE CHEVREUSE

INFORMATIONS GENERALES SAISON 2020 - 2021

Le Club **LES ARCS DE CHEVREUSE** est une association sportive affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA).

Validité de la licence fédérale : du 1er Septembre 2020 au 31 Août 2021.

Des aménagements ont dû être faits afin de respecter au mieux les directives énoncées pour permettre le bon déroulement de notre activité dans des conditions sanitaires sécurisées.

Selon l'évolution des annonces des pouvoirs publics et de la Fédération, ces éléments sont susceptibles d'être modifiés.

COVID 19 : MESURES MISES EN PLACE

INSCRIPTION : Afin de s'organiser au mieux et vous éviter de vous déplacer le jour du Forum, l'inscription des archers confirmés est **CONSEILLÉE** via le site Les Arcs de Chevreuse.

HYGIENE : LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE HORS DU PAS DE TIR.

Chaque archer devra se désinfecter les mains au gel mis à disposition en rentrant dans la grande salle.

CRENEAU : Chaque créneau est limité à 12 archers maximum : 1 archer par cible.

Les archers installeront leur matériel à une distance minimum d'1 mètre afin de respecter la distanciation.

Les créneaux horaires ont été modifiés afin de respecter les recommandations de la FFTA.

MATERIEL : Chaque archer utilisera son propre matériel et évitera d'emprunter ou prêter du matériel à un autre archer.

Les housses d'arc sont **OBLIGATOIREMENT** emportées chez l'archer, elles ne peuvent plus rester en dépôt au gymnase (rappel : il est interdit d'emmener l'arc à l'école).

BLASON : Chaque archer possédera son propre blason : un blason lui sera fourni en début d'année.

En cours d'année, les blasons supplémentaires seront disponibles, selon conditions.

TARIF : Comme annoncé sur notre Site, pour le renouvellement des licences des archers présents la saison 2019-2020, le Club offre un avoir de 35 € :

- sur l'adhésion de la saison 2020-2021,
- sur la location d'arc pour ceux qui ont loué un arc sur la saison 2019-2020.

TARIFS

Cotisation annuelle :

Celle-ci inclue : la licence fédérale, l'assurance RCI, la cotisation régionale, la cotisation départementale et la part club.

Pour les débutants, elle comprend en plus : la fourniture du tee-shirt du club, la carte de progression et la première flèche ou plume pour les jeunes.

Archers	Débutants	Confirmés
Jeunes	150,00 €	130,00 €
Adultes	174,00 €	154,00 €
Second club		75,00 €
Non Chevrotin	10,00 €	10,00 €

Grâce à la Mairie de Chevreuse, chaque jeune Chevrotin (jusqu'à l'année de ses 20 ans) bénéficie d'une réduction de 35 € pour une inscription à une activité sportive et une activité culturelle.

Pour les archers débutants :

Tout le matériel d'arc est mis gratuitement à disposition la première année.

Il vous faudra faire l'acquisition (auprès du Club) du Kit Archer comprenant : un carquois, 8 flèches, un protège bras, une dragonne et une palette.

Pour les archers confirmés :

Possibilité de louer un arc d'initiation pour 80 € l'année.

Caution matériel :

Débutants ou confirmés, les archers emportent l'arc chez eux contre un chèque de caution de 300 €.

Tout règlement (cotisation et location) se fait sur une année complète, aucun remboursement ne sera fait en cours d'année.

ENTRAINEMENTS « ATTENTION HORAIRES MODIFIES »

Gymnase : dans la grande salle du gymnase Fernand Léger - entrée par le vestiaire n° 6

Le port de tennis propres est obligatoire

* Les entrainements du JEUDI soir :

- de 18 h à 19 h : jeunes (8 à 12 ans)
- de 19 h à 20 h : ados (13 à 14 ans)
- de 20 h à 21 h : ados (15 à 16 ans)
- de 21 h à 22 h : adultes confirmés (groupe A)

* Les entrainements du VENDREDI soir :

- de 20 h à 21 h : adultes débutants
- de 21 h à 22 h : adultes confirmés (groupe B)

Il est possible qu'en fonction du nombre d'inscriptions, nous soyons amenés à modifier l'organisation des entrainements.

Les groupes A et B pour les adultes confirmés ne sont pas fixes et peuvent être modifiés au choix selon le nombre d'archers présents (tableau de présence avec inscription au préalable obligatoire).

* Les cours sont dispensés par des Entraîneurs diplômés Fédéraux.

* Le gymnase est fermé durant les vacances scolaires et les jours fériés

Début des cours prévu (sous réserve de l'ouverture du gymnase) :

* Jeudi 10 septembre :

- Jeunes et Ados Confirmés
- Adultes Confirmés (groupe A)

* Vendredi 11 septembre :

- Adultes Débutants
- Adultes Confirmés (groupe B)

* Jeudi 17 septembre :

- Jeunes et Ados Débutants (en plus des Confirmés)

MODALITES D'INSCRIPTIONS

L'inscription au club est soumise :

- à la fiche d'inscription renseignée et signée (plus autorisation parentale pour les mineurs), au règlement de la cotisation,
- pour les débutants : à la présentation d'un certificat médical attestant **l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition** et présenté obligatoirement dès le 1er cours,
- pour les confirmés : à l'attestation de santé ou à la présentation d'un certificat médical attestant **l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition**
- à l'acceptation du règlement intérieur.

COORDONNEES

LES ARCS DE CHEVREUSE

51 rue de Rambouillet
78460 CHEVREUSE

Messagerie : archers.chevreuse@orange.fr

Site internet : www.lesarcsdechevreuse.com

Présidente :

Mme FILLON Sibille
Portable : 06.29.14.72.10

Trésorier :

Mr LEMAITRE Sylvain
Portable : 06.26.25.33.81